

Délégation territoriale
Départementale (DTD)
de la Savoie

Service émetteur :
Direction

Affaire suivie par :
Mme Marie-José Communal
Courriel
dd73-sante-publique@sante.gouv.fr
Tél. : 04 56 11 08 74
Fax : 04 56 11 08 98

Chambéry, le 13 AVR. 2010

Le Directeur Général

à

Monsieur le président
de l'association "Vivre en Tarentaise"
Le Villard d'Amont
73210 LANDRY

Monsieur le président,

Votre courrier en date du 26 novembre dernier faisant état de votre souci relatif à la démographie médicale déclinante en Haute Tarentaise, a retenu toute mon attention.

Il est partagé par la communauté médicale, les autorités sanitaires depuis de nombreuses années.

La problématique des conséquences de la démographie médicale déclinante dans certaines zones sera l'un des thèmes de travail prioritaire, dès 2010, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) créée cette année.

Plusieurs facteurs sont en cause dans cette absence d'installation de professionnels de santé hors des agglomérations, qu'ils soient spécialistes ou généralistes :

- les jeunes diplômés, habitués à la vie citadine, préfèrent s'installer dans des zones urbaines ; ils préfèrent également le travail au sein de cabinet de groupe ou de véritables équipes hospitalières, ou tout au moins à proximité d'équipes hospitalières spécialisées (aspect de formation continue plus aisée) ;
- l'installation en zone urbaine tient aussi souvent compte des contraintes de la vie familiale ou des facilités de vie sociale (profession ou lieu de travail du conjoint, scolarité des enfants et activités extrascolaires, activités culturelles pratiquées par le praticien).
- L'augmentation de la technicité de certains actes médicaux (de diagnostic ou thérapeutique) conduit à une installation préférentielle en cabinet de groupe ou à proximité des lieux d'implantation de ces matériels ou de services spécialisés auprès desquels le médecin spécialiste exerce souvent une activité à temps partiel (ex. en radiologie, gynécologie-obstétrique). La sécurisation de la prise en charge des patients lors de certains actes est aussi une problématique, la proximité de services spécialisés et donc un atout dans un contexte de judiciarisations en augmentation.

Afin de sensibiliser les municipalités à la désertification médicale et au rôle qu'elles peuvent avoir pour favoriser l'arrivée de nouveaux professionnels, les services de la DDASS et le conseil de l'ordre des médecins avaient organisé trois rencontres avec des maires en Tarentaise et Maurienne.

J'avais, moi-même, réuni Mmes et MM les maires des stations de montagne en décembre 2009 autour des difficultés à assurer la permanence des soins en médecins généralistes, et particulièrement lors de l'afflux touristique hivernal afin de les sensibiliser aux actions qu'ils pourraient entreprendre à leur niveau pour, notamment favoriser l'installation ou la fidélisation de professionnels de santé.

Cette problématique est également un axe de réflexion du Conseil Général, Mme Hars, vice-présidente, a organisé au mois de novembre dernier une rencontre de travail associant des représentants de l'ordre des médecins, de l'ordre des infirmiers, de la caisse primaire d'assurance maladie et de la DDASS;

Il est certain que l'accès aux soins, et notamment aux soins spécialisés, de l'ensemble de la population et la répartition des professions de santé sur l'ensemble du territoire, sont des enjeux forts pour les prochaines années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

p/le directeur général
La déléguée territoriale départementale,

Anne Boucharlat

